

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR  LA NATURALISATION \***  
 **L'EXPOSITION \***  
**DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX MORTS D'ESPÈCES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Muséum d'histoire naturelle de Marseille** .....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ..... Rue **Palais Longchamp, aile droite** .....

Commune **MARSEILLE** .....

Code postal **13233 cedex 20** .....

Nature des activités : ... **Etablissement culturel de diffusion de la Culture scientifique** .....

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)	Origine (3)
B1 Mammifères		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (taxidermie/osteologie), mise en peaux, mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B2 Oiseaux		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (taxidermie/osteologie), mise en peaux, mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B3 Reptiles		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (taxidermie/osteologie), mise en peaux, mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B4 Amphibiens		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (taxidermie/osteologie), mise en peaux, mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B5 Poissons osseux		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (taxidermie/osteologie), mise en peaux, mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B6 Poissons cartilagineux		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (taxidermie/osteologie), mise en peaux, mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B7 Arthropodes		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (epinglage), mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département
B8 Mollusques		Specimens (entiers ou parties) pour préparations (sechage), mise en alcool, prelevement de tissus pour etudes	- les individus decouverts fortuitements - les individus morts issus des saisies de douane du département, - les individus morts issus des aéroports et des bases militaires du département, - le don d'individus morts par des particuliers du département

- (1) nombre de spécimens  
 (2) préciser la nature des spécimens : animal entier ou partie (préciser laquelle)  
 (3) provenance du spécimen : pour la demande de naturalisation = lieu de découverte, date, circonstances, causes de la mort ; pour l'exposition = référence de l'autorisation de naturalisation ou date d'entrée en collection.

**C. S'IL S'AGIT D'UNE NATURALISATION**

**C1. PRÉCISEZ QUI EST CHARGÉ DE LA NATURALISATION**

Indiquer le nom ou la dénomination du taxidermiste : **Christophe BORRELY** .....

Sa forme juridique : .....

Son adresse : **Palais Longchamp, aile droite ou CECM (Centre d'Etude et de Conservation du Museum)** .....

Code postal : **13233 cedex 20** ..... Commune : **MARSEILLE** .....

Son numéro d'inscription au registre des métiers : .....

au registre du commerce : .....

Sa qualification (\*) d'artisan  de maître artisan

Le taxidermiste soussigné s'engage à tenir un registre d'entrée et de sortie des spécimens qu'il traite et à laisser libre accès à ses installations professionnelles aux agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement.

Fait à MARSEILLE Le 08/08/2023 Signature du taxidermiste 

## C2. PRÉCISEZ QUEL EST LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Indiquer le nom ou la dénomination du lieu de conservation : Muséum d'histoire naturelle de Marseille

Sa forme juridique : .....

Son adresse : Palais Longchamp, aile droite ou CECM (Centre d'Etude et de Conservation du Museum) 29 bvd Gay Lussac 13014 Marseille

Code postal : 13233 cedex 20 Commune : MARSEILLE

## C3. PRÉCISEZ S'IL Y UN TRANSPORT A L'OCCASION DE LA NATURALISATION

De CECM (Centre d'Etude et de Conservation du Museum) A Palais Longchamp, aile droite

(lieu de stockage du spécimen à naturaliser) (lieu de conservation du spécimen à naturaliser)

Via l'atelier de taxidermie désigné ci-après

Nom ou dénomination : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## D. S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION \*

### D1. PRÉCISEZ LA NATURE DE L'EXPOSITION\*

Exposition à titre (\*) gratuit  onéreux

Existence d'une collection déjà autorisée : oui  non

Si oui précisez :

- le numéro et la date de l'autorisation d'exposition de la collection.....
- la date d'expiration de l'autorisation d'exposition de la collection.....

### D2. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION SUR LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le but de l'exposition : .....

La durée de l'exposition (dates) : .....

La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative : .....

.....

.....

.....

Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande : .....

.....

.....

Suite sur papier libre

### D3. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UN TRANSPORT ET D'UNE EXPOSITION EN DEHORS DU LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le nom ou la dénomination du lieu d'exposition : .....

Sa forme juridique : .....

Son adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Le but de l'exposition : .....

.....

La durée de l'exposition (dates) : .....

La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative : .....

.....

.....

Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande : .....

.....

.....

Suite sur papier libre

Vous vous engagez à ne pas céder les spécimens pour lesquels vous bénéficiez d'une dérogation pour la naturalisation et l'exposition et à permettre aux agents visés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement, le libre contrôle des spécimens et de leur lieu de conservation ou d'exposition.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MARSEILLE

le 08/08/2023

Votre signature 